

DU "CANADA."
MME A MORT

Peintures Délayées
O. Allet, propriétaire,
PRIX MODÉRÉS.
J. B. DUFORD
105 RUE RIDEAU

LE CANADA

C. NEVILLE
IMPORTATEUR DE VINS ET
LIQUEURS EXTRA
37, Rue Rideau 37
Epicier de famille, plus voisin
de M. Northwick.

Publié par la Cie. d'Imp. d'Ottawa

EDITION QUOTIDIENNE

OTTAWA, LUNDI 9 JUILLET 1888

LE NUMERO: 1 CHRYN

LE CANADA

FOUNDEUR 1879
Prix de l'abonnement
EDITION QUOTIDIENNE
Un an, pour la ville, \$4.00
en dehors de la ville, 5.00.
EDITION SEMAIDNAIRE
Un an, \$1.00.
Environnement payable d'avance.
Toutes lettres, correspondances etc. etc.
doivent être adressées à
OSCAR McDONNELL
OTTAWA, ONT.

BUREAU ET ATELIER
115 rue St. Patrick
414 et 416 rue Somerset.

LE CANADA

Ottawa, 9 Juillet 1888.

ACTUALITES.

Le Dr. M. n'ose pour pas accompagner l'hon. M. Chapleau aux prov. maritimes.

L'hon. M. Tupper, ministre de la Marine, ne sera pas de retour ici avant la fin du mois.

On mentionne le nom de M. Joseph Tassé, de La Minerve comme devant être nommé sénateur. Il y a plusieurs semaines présentement au Sénat mais les nominations ne seront peut-être pas faites avant le mois de septembre.

Dans son rapport à la dernière séance de la Chambre, le grand jury a fait l'allusion suivante au sujet de la nomination de M. J. O. Clavier :

"Le grand jury croit devoir se prévaloir de cette première occasion pour féliciter votre honneur sur son élévation à la position de juge de nos armées-uni, et offrir aussi des félicitations à notre population sur les succès qu'elle a obtenus dans la personne de votre honneur et en même temps capable de faire l'administration de la justice par ses admirables connaissances des divers langues parlées dans cette partie de la province."

James Chabrette, Président.

CORRESPONDANCE

M. le Directeur du Canada.

Vous annoncez, ces jours derniers, que le Canada entrerait dans sa dixième année d'existence. Ayant toujours couru la prospérité d'un organe français en Ontario, je me suis abonné à votre journal dès la première semaine de sa fondation. Dans toutes les circonstances qui se sont présentées depuis, j'ai toujours demandé à mes compatriotes d'encourager leur organe par tous les moyens possibles. Depuis sa fondation, le Canada a été maintenu, je le sais, qu'à force de sacrifices de ceux qui y étaient intéressés. Depuis que vous avez pris la direction de ce journal à fait de grands progrès et aujourd'hui tous les Canadiens français doivent être fiers de leur organe. C'est sans doute dû à votre énergie et à la grande popularité dont vous jouissez parmi toutes les classes de la société dans Ottawa. Je me réjouis donc en vous disant : Je vous félicite, votre journal progresse, nous en sommes tous contents, jusqu'à présent vous avez certaine ment droit à notre plus grande reconnaissance. Mais vous me permettez peut-être de vous donner un conseil : c'est dans l'intérêt du journal. Dans votre numéro du 6 courant, vous avez publié une correspondance de M. Lambert G. Obenky, qui n'était pas digne d'être imprimée. Je veux bien admettre que ce jeune écrivain ait pu se montrer, après la lecture que lui a si bien administrée Contemporan, et se voyant incapable d'y répondre prend le parti de l'insulter. C'est là, M. le Directeur, la polémique des ignorants et je prends ma parole, je n'y connais, je suis un ancien

JOURNALISTE.

N.B.—Nous regrettons que la lettre en question ait échappé à notre contrôle. Nous saisissons cette occasion pour annoncer qu'à l'avenir la correspondance dans notre journal, sera surveillée avec le plus grand soin et nous jetterons au panier tout manuscrit qui ne sera pas convenable.

Le Directeur.

Appréciation.

On lit dans la "Minerve" :
"Le "Canada", d'Ottawa vient d'entrer dans sa dixième année d'existence. C'est le seul journal français quotidien publié dans la province d'Ontario. A ce titre il a droit aux sympathies de tous nos compatriotes sans distinction de parti politique."

On lit dans la "Minerve" :
"Le "Canada", d'Ottawa vient d'entrer dans sa dixième année d'existence. C'est le seul journal français quotidien publié dans la province d'Ontario. A ce titre il a droit aux sympathies de tous nos compatriotes sans distinction de parti politique."

On lit dans la "Minerve" :
"Le "Canada", d'Ottawa vient d'entrer dans sa dixième année d'existence. C'est le seul journal français quotidien publié dans la province d'Ontario. A ce titre il a droit aux sympathies de tous nos compatriotes sans distinction de parti politique."

On lit dans la "Minerve" :
"Le "Canada", d'Ottawa vient d'entrer dans sa dixième année d'existence. C'est le seul journal français quotidien publié dans la province d'Ontario. A ce titre il a droit aux sympathies de tous nos compatriotes sans distinction de parti politique."

On lit dans la "Minerve" :
"Le "Canada", d'Ottawa vient d'entrer dans sa dixième année d'existence. C'est le seul journal français quotidien publié dans la province d'Ontario. A ce titre il a droit aux sympathies de tous nos compatriotes sans distinction de parti politique."

On lit dans la "Minerve" :
"Le "Canada", d'Ottawa vient d'entrer dans sa dixième année d'existence. C'est le seul journal français quotidien publié dans la province d'Ontario. A ce titre il a droit aux sympathies de tous nos compatriotes sans distinction de parti politique."

On lit dans la "Minerve" :
"Le "Canada", d'Ottawa vient d'entrer dans sa dixième année d'existence. C'est le seul journal français quotidien publié dans la province d'Ontario. A ce titre il a droit aux sympathies de tous nos compatriotes sans distinction de parti politique."

On lit dans la "Minerve" :
"Le "Canada", d'Ottawa vient d'entrer dans sa dixième année d'existence. C'est le seul journal français quotidien publié dans la province d'Ontario. A ce titre il a droit aux sympathies de tous nos compatriotes sans distinction de parti politique."

On lit dans la "Minerve" :
"Le "Canada", d'Ottawa vient d'entrer dans sa dixième année d'existence. C'est le seul journal français quotidien publié dans la province d'Ontario. A ce titre il a droit aux sympathies de tous nos compatriotes sans distinction de parti politique."

On lit dans la "Minerve" :
"Le "Canada", d'Ottawa vient d'entrer dans sa dixième année d'existence. C'est le seul journal français quotidien publié dans la province d'Ontario. A ce titre il a droit aux sympathies de tous nos compatriotes sans distinction de parti politique."

On lit dans la "Minerve" :
"Le "Canada", d'Ottawa vient d'entrer dans sa dixième année d'existence. C'est le seul journal français quotidien publié dans la province d'Ontario. A ce titre il a droit aux sympathies de tous nos compatriotes sans distinction de parti politique."

On lit dans la "Minerve" :
"Le "Canada", d'Ottawa vient d'entrer dans sa dixième année d'existence. C'est le seul journal français quotidien publié dans la province d'Ontario. A ce titre il a droit aux sympathies de tous nos compatriotes sans distinction de parti politique."

On lit dans la "Minerve" :
"Le "Canada", d'Ottawa vient d'entrer dans sa dixième année d'existence. C'est le seul journal français quotidien publié dans la province d'Ontario. A ce titre il a droit aux sympathies de tous nos compatriotes sans distinction de parti politique."

On lit dans la "Minerve" :
"Le "Canada", d'Ottawa vient d'entrer dans sa dixième année d'existence. C'est le seul journal français quotidien publié dans la province d'Ontario. A ce titre il a droit aux sympathies de tous nos compatriotes sans distinction de parti politique."

On lit dans la "Minerve" :
"Le "Canada", d'Ottawa vient d'entrer dans sa dixième année d'existence. C'est le seul journal français quotidien publié dans la province d'Ontario. A ce titre il a droit aux sympathies de tous nos compatriotes sans distinction de parti politique."

On lit dans la "Minerve" :
"Le "Canada", d'Ottawa vient d'entrer dans sa dixième année d'existence. C'est le seul journal français quotidien publié dans la province d'Ontario. A ce titre il a droit aux sympathies de tous nos compatriotes sans distinction de parti politique."

On lit dans la "Minerve" :
"Le "Canada", d'Ottawa vient d'entrer dans sa dixième année d'existence. C'est le seul journal français quotidien publié dans la province d'Ontario. A ce titre il a droit aux sympathies de tous nos compatriotes sans distinction de parti politique."

On lit dans la "Minerve" :
"Le "Canada", d'Ottawa vient d'entrer dans sa dixième année d'existence. C'est le seul journal français quotidien publié dans la province d'Ontario. A ce titre il a droit aux sympathies de tous nos compatriotes sans distinction de parti politique."

On lit dans la "Minerve" :
"Le "Canada", d'Ottawa vient d'entrer dans sa dixième année d'existence. C'est le seul journal français quotidien publié dans la province d'Ontario. A ce titre il a droit aux sympathies de tous nos compatriotes sans distinction de parti politique."

On lit dans la "Minerve" :
"Le "Canada", d'Ottawa vient d'entrer dans sa dixième année d'existence. C'est le seul journal français quotidien publié dans la province d'Ontario. A ce titre il a droit aux sympathies de tous nos compatriotes sans distinction de parti politique."

On lit dans la "Minerve" :
"Le "Canada", d'Ottawa vient d'entrer dans sa dixième année d'existence. C'est le seul journal français quotidien publié dans la province d'Ontario. A ce titre il a droit aux sympathies de tous nos compatriotes sans distinction de parti politique."

On lit dans la "Minerve" :
"Le "Canada", d'Ottawa vient d'entrer dans sa dixième année d'existence. C'est le seul journal français quotidien publié dans la province d'Ontario. A ce titre il a droit aux sympathies de tous nos compatriotes sans distinction de parti politique."

On lit dans la "Minerve" :
"Le "Canada", d'Ottawa vient d'entrer dans sa dixième année d'existence. C'est le seul journal français quotidien publié dans la province d'Ontario. A ce titre il a droit aux sympathies de tous nos compatriotes sans distinction de parti politique."

CORRESPONDANCE.

M. le directeur du Canada.

Sachant combien vous êtes désireux de tenir le public renseigné sur ce qui doit l'intéresser au point de vue de son bien-être matériel, j'ose vous demander pour lui, la publication des articles suivants des statuts révisés de la province d'Ontario :

1887—Des docteurs ayant été exprimés sur l'existence de certaines mesures en cas de maladies contagieuses ; et beaucoup de personnes n'ayant qu'une connaissance imparfaite de ces règlements, j'ose croire que cette publication d'ailleurs pleine d'apropos ne sera pas sans intérêt pour vos lecteurs.

Article 57ème. L'officier de santé d'une municipalité peut exercer tous les pouvoirs dont sont revêtus les officiers de santé par les articles 66ème, 67ème et 70ème de cet acte, et sans être spécialement autorisé par le bureau de santé, il peut aussi exercer tous les pouvoirs dont peuvent être revêtus deux médecins par l'article 68ème du dit acte.

Article 68ème. Ces officiers de santé peuvent autoriser deux médecins à visiter à l'importe quelle heure du jour, aucune maison et de s'enquérir de l'état de santé des personnes qui y habitent et sur leur rapport écrit recommandant cette mesure, ils peuvent isoler à un hôpital aucune personne souffrante de maladie contagieuse ; pourvu toutefois que ces médecins fassent rapport que cette personne peut être transportée sans danger pour sa vie et que cette mesure est nécessaire pour éviter la propagation de la maladie aux demeures environnantes.

Article 69ème. Quant au Bureau de Santé ou au bureau d'officier de santé est requis ou revêtu par cet acte vu aucun acte de santé ou aucun règlement fondés sur ces actes du pouvoir de désigner et de nommer une personne, ou aucun article quelconque ou d'inscrire aucune personne, ce bureau ou cet officier peut employer la force et les moyens nécessaires à l'accomplissement de la chose voulue.

Article 108ème. Chacun des membres d'un bureau de santé légalement constitué ou chaque officier de santé ou inspecteur sanitaire, peut requérir et a le droit de faire appeler à son aide un homme de police ou une autre personne quand il est obstrué dans l'exécution de son devoir et ces personnes sont tenues de donner l'assistance demandée. C'est suffisamment explicite comme vous voyez, aussi plus de doute sur la légitimité des procédés du bureau de santé, l'officier en charge de ce département, non seulement peut effectuer l'isolement de certains malades dans un hôpital destiné à cet effet, mais l'assistance lui a depuis longtemps prouvé l'urgence de cette mesure, non fois sur dix, et dans l'intérêt de la famille affectée et pour le bien être de la communauté en général.

En effet, puisque c'est un fait reconnu de tous ceux qui ont cette expérience, que dans les maladies contagieuses, telles que la peste, la diphtérie et la fièvre scarlatine, dont le mode de propagation est surtout par infection personnelle, cette mesure est la seule capable d'empêcher la propagation de la maladie. Puisqu'il est aussi clairement démontré par l'expérience pour ceux qui savent ce que veut dire et ce qu'implique ce procédé d'isolement, que, à bien peu d'exceptions près, c'est la mesure la plus réalisable à domicile. Car on ne doit pas se faire illusion pour que c'est une mesure si efficace il faut l'appliquer non-seulement à la personne malade mais aussi à celle qui en a la garde, c'est à dire que dans les maladies contagieuses le bien être de tous exige que la personne atteinte et aucune personne ne soit en contact avec elle, excepté le prêtre et le médecin, soient isolés du reste de la famille et que d'une manière elle ne se mêlent au public.

Ainsi, M. le directeur, pour ceux qui connaissent l'état et la tenue de nos hôpitaux ; pour toute personne bien pensante dont le jugement n'est pas égaré par des préjugés qui n'ont pas raison d'être ce procédé d'isoler certains malades à l'hôpital loin d'être considéré comme cruel et tyrannique, doit me sembler être approuvé comme une mesure sage et bienfaisante, puisque neuf fois sur dix le patient y gagne sensiblement et par un encouragement hygiénique bien meilleur et par les soins intelligents de gardes malades expérimentés.

A. ROBILLARD, M.D.

Nous Citons.

Le comité des Règlements doit avoir une réunion aujourd'hui au sujet des nouveaux règlements mis en force sous peu.

Personnel.

Sir John Macdonald accompagné de Lady Macdonald et de M. Joseph Pope, secrétaire privé de l'hon. Premier ministre, ont à 4 heures d'aujourd'hui pour Dalhousie, N.B.

Les plus belles photographies chez J. B. Duron, 569, rue Sussex, coin de la rue Rideau. 7m-7-20

TROIS LETTRES.

Madame,

M. le Dr DeBonald et M. Genand sont venus verser dans la caisse du comité de secours aux incendiés, la somme de \$119.00 produit de la soirée du 24 juin dernier, au Collège d'Ottawa.

Les membres du comité présents à cette charmante soirée ont eu l'avantage d'apprécier le haut mérite des amateurs qui ont joué dans votre opérette, parmi lesquels vous êtes au premier rang. Le comité vous prie madame de recevoir ses félicitations en même temps que les sincères remerciements des incendiés.

J'ai l'honneur d'être, Madame, Votre obéissant serviteur,

L. DUHAMEL, Président du comité.

Madame Dr DeBonald, No. 66, rue Stewart, Ottawa.

Madame,

Le comité de secours aux incendiés de Hull accuse réception par l'entremise de MM. le Dr DeBonald et Genand, de la somme de \$119.00, produit de la soirée du 24 juin dernier, au Collège d'Ottawa.

Sachant que c'est à votre bon cœur et à votre charité bien connue, avec le concours de gentilles jeunes demoiselles que vous avez formées, qu'est dû pour une large part, le succès de la soirée et le résultat considérable pour les incendiés, le comité vous prie, madame, de recevoir leurs plus sincères remerciements et vous prie d'offrir aux jeunes demoiselles, sous votre direction, ses chaleureuses félicitations.

J'ai l'honneur d'être, Madame, Votre obéissant serviteur,

L. DUHAMEL, Président du comité.

A Madame Genand, No. 156, rue Stewart, Ottawa.

Madame,

Le produit de la jolie soirée du 24 juin, au Collège d'Ottawa (\$119.00), a été remis par MM. le Dr DeBonald et Genand, au comité des incendies de Hull.

Comme madame, que vous êtes une des organisatrices de la soirée et que vous avez une large part au mérite dans l'heureux résultat au profit des incendiés, le comité vous prie de lui permettre de vous offrir ses remerciements sincères et la reconnaissance des victimes de l'incendie.

L. DUHAMEL, Président.

Madame M. A. Dufresne, Ottawa.

BUREAU DES ECOLES CATHOLIQUES DE HULL.

Election par acclamation.

A 10 heures ce matin, conformément au statut concernant la loi de l'instruction publique, une assemblée des électeurs a eu lieu au bureau du secrétaire trésorier, M. J. O. Laferrière, pour procéder à l'élection de deux commissaires sortant de charge, MM. Arduin et Théroux.

Sur motion de M. Marion, secondé par M. J. T. Madore, M. Eusache Carrière fut nommé président de l'assemblée.

A 11 heures, l'heure pour recevoir les nominations étant expirée, le seul bulletin de présentation de M. Arduin et P. H. Durocher étant présenté, le président déclara M. G. V. Arduin, réélu en remplacement de lui-même, et M. P. H. Durocher, élu pour remplacer M. F. Durocher.

MM. Arduin et D'Ornonnes adressèrent la parole aux électeurs présents :

Voici le bilan du bureau des écoles :

Bilan des recettes et dépens de ce bureau des commissaires de la municipalité scolaire de la cité de Hull pour l'année finissant le 30 juin 1888 :

RECETTES.

En cas de le 7 juillet, 1888... \$ 141 41
Cotisations scolaires payées... 7284 27
Régularité mensuelle... 1291 97
Subvention du g. gouvern. m. l... 1149 29
Obligations... 543 40
Assure ce... 400 00
Bon du gouvernement-Mercier... 300 00

A balance... \$ 11091 35

DEPENS.

Salaire... \$ 4348 00
Dépense contingente... 1538 43
Réparations... 1330 03
Construction... 1287 87
Immeubles... 1174 40
Amortissement... 541 92
Papeterie, etc., etc... 261 26
Assurance... 191 00
Nett yago... 156 74

Reste en de retractions mensuelles... 99 00
Chauffage... 69 35
Dép. de bureau... 57 45
Papeterie, etc., etc... 27 45
B. LANGLOIS... 18 25

\$ 11091 35

Les plus belles photographies chez J. B. Duron, 569, rue Sussex, coin de la rue Rideau. 7m-7-20

E. G. LAVERDURE & CIE

MARCHANDS-FERRONNIERS

SORBETIERES POUR LA CREME A LA GLACE, GLACIERES, PINCES A GLACE, MOULINS POUR L'HERBE, TOILE METALLIQUE, PRESSES A FRUITS, PRESSES A VIN

BOYAUX "HJSE" EN CAOUTCHOUC ET EN COTON A BON MARCHÉ

69 et 73, RUE WILLIAM.

Canadian Bank of Commerce.

APPELS GENERALES DE BANQUE. DEPARTEMENT D'EPARGNES. Traites sur la Colombie Anglaise et San Francisco. SOUS-SCRIPTEURS des Territoires du Nord-Ouest. R. GILL, Ottawa.

Des Chambres Meublées

Pourvent être obtenues avec ou sans pension en s'adressant à MADAME HANBERRY, 117 rue Albert.

Année A. Lawyer M.D., C.M., gradué de "Queen's University" Kingston. Bureau : 824, rue Sparks. Residence : 174, rue Slater, Ottawa. Spécialité : maladies des femmes et des enfants.

VENTE IMPORTANTE PAR ENCAN

Le Souhaité a reçu instruction d'un notaire qui s'en va demeurer à Québec, de vendre par Encaissement Public, le 10 JUILLET, à 10 heures de l'avant-midi, au No. 386, rue Sussex, en face de la Basilique, 15 verges de tapis tapissés, un set de salon en soyer noir recouvert en crin, une machine à coudre, trois à la chambre à coucher en soyer noir, un table d'écritures en soyer noir, tapis en laine, tapis d'escaliers et baguettes, rideaux et poils, matelas à ressorts, laines d'oreiller en plume, lit en fer pour enfants, un bureau, lit de fer, vaisselle, coutellerie, verres, un set à diner et un set à déjeuner, une fournaise Aladdin, grand patron, un poêle à charbon, un poêle de cuisine, ustensiles et tuyaux, un bain, deux chaises, un fidèle, un commode, six chaises de salle à diner en bois paré, une chaise-lit recouverte en soie, un fauteuil, une table à diner, un table d'écritures en soyer noir, une table à cartes en soyer noir, gravures et cadres, table de cuisine, une table commode, chandeliers, lampes etc., etc., comprenant tout ce qui se trouve dans la maison.

I. B. TACKABERRY, Encanier.

Ottawa, 5 juillet, 1888.

Le Bien-être est pour vous.

MESSIEURS—Il y a quelque temps, j'ai ordonné 10 caisses de chaussures pour dames directement à la manufacture.

Etant en ville, j'ai été malade-malade lorsque j'ai donné l'ordre, ils m'ont envoyé un lieu de ces 10 caisses de chaussures pour hommes.

Le résultat de notre correspondance à ce sujet a été que je devais garder les chaussures, mais les vendre à prix réduits. C'est ce que je fais en ce moment.

Je vends ces chaussures pour hommes, à \$1.00 la paire. Si vous n'avez pas de chaussures, venez me voir, et probablement que je vous en vendrai une ou deux paires.

CHAS. J. BOTT, 4-23-08-14

119, RUE RIDEAU.

GRANDE OUVERTURE

MAGNIFIQUE MAGASIN

TAPISSERIES, PEINTURES, HUILES, VERRES, ETC., ETC.

Nous exécutons sans toutes sortes d'ouvrages à fresque et décorations en papier de tout genre. Venez nous voir avant d'aller ailleurs. Tout est rouge sur grand.

RESIDENCE PRIVEE : 268, rue de l'Église. 22m-14. Magasin : 31, rue Duke, Chaudière.

F. F. LEBLANC, Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les départements.

BUREAU : 715 RUE SPARKS, OTTAWA

A VENDRE

Cette magnifique propriété située vis-à-vis la nouvelle église en l'honneur de saint Louis de Montfort. Cette propriété comprend 10 acres de lin, une sonnerie, arbres fruitiers, 3,000 vignes à raisin, etc., etc. Tous les instruments aratoires nécessaires à l'agriculture. Une personne personne qui désire s'installer à l'hôtel de première classe, pour à l'hôtel, trouver un endroit plus avantageux. Adressez à H. TALBOT, Département des Travaux Publics Ottawa, 20 juin, 1888.

FAITS PROUVÉS.

Parmi les nombreuses maladies auxquelles l'Éau St. Léon a été considérée comme un remède certain et durable, nous mentionnerons la dyspepsie, les troubles de l'estomac, la constipation, la maladie du foie, la bronchite, le rhumatisme, l'Éau St. Léon est d'une vertu incroyable.

Nous prions particulièrement de porter toute votre attention aux certificats que nous publierons sous peu de jours.

Cette Eau sans égale se vend au No. 5341 rue Sussex.

N.B.—12 billets : "Bon pour un ver" pour 25 centimes.

E. G. LAVERDURE & CIE

MARCHANDS-FERRONNIERS

SORBETIERES POUR LA CREME A LA GLACE, GLACIERES, PINCES A GLACE, MOULINS POUR L'HERBE, TOILE METALLIQUE, PRESSES A FRUITS, PRESSES A VIN

BOYAUX "HJSE" EN CAOUTCHOUC ET EN COTON A BON MARCHÉ

69 et 73, RUE WILLIAM.

Canadian Bank of Commerce.

APPELS GENERALES DE BANQUE. DEPARTEMENT D'EPARGNES. Traites sur la Colombie Anglaise et San Francisco. SOUS-SCRIPTEURS des Territoires du Nord-Ouest. R. GILL, Ottawa.

Des Chambres Meublées

Pourvent être obtenues avec ou sans pension en s'adressant à MADAME HANBERRY, 117 rue Albert.

Année A. Lawyer M.D., C.M., gradué de "Queen's University" Kingston. Bureau : 824, rue Sparks. Residence : 174, rue Slater, Ottawa. Spécialité : maladies des femmes et des enfants.

VENTE IMPORTANTE PAR ENCAN

Le Souhaité a reçu instruction d'un notaire qui s'en va demeurer à Québec, de vendre par Encaissement Public, le 10 JUILLET, à 10 heures de l'avant-midi, au No. 386, rue Sussex, en face de la Basilique, 15 verges de tapis tapissés, un set de salon en soyer noir recouvert en crin, une machine à coudre, trois à la chambre à coucher en soyer noir, un table d'écritures en soyer noir, tapis en laine, tapis d'escaliers et baguettes, rideaux et poils, matelas à ressorts, laines d'oreiller en plume, lit en fer pour enfants, un bureau, lit de fer, vaisselle, coutellerie, verres, un set à diner et un set à déjeuner, une fournaise Aladdin, grand patron, un poêle à charbon, un poêle de cuisine, ustensiles et tuyaux, un bain, deux chaises, un fidèle, un commode, six chaises de salle à diner en bois paré, une chaise-lit recouverte en soie, un fauteuil, une table à diner, un table d'écritures en soyer noir, une table à cartes en soyer noir, gravures et cadres, table de cuisine, une table commode, chandeliers, lampes etc., etc., comprenant tout ce qui se trouve dans la maison.

I. B. TACKABERRY, Encanier.

Ottawa, 5 juillet, 1888.

Le Bien-être est pour vous.

MESSIEURS—Il y a quelque temps, j'ai ordonné 10 caisses de chaussures pour dames directement à la manufacture.

Etant en ville, j'ai été malade-malade lorsque j'ai donné l'ordre, ils m'ont envoyé un lieu de ces 10 caisses de chaussures pour hommes.

Le résultat de notre correspondance à ce sujet a été que je devais garder les chaussures, mais les vendre à prix réduits. C'est ce que je fais en ce moment.

Je vends ces chaussures pour hommes, à \$1.00 la paire. Si vous n'avez pas de chaussures, venez me voir, et probablement que je vous en vendrai une ou deux paires.

CHAS. J. BOTT, 4-23-08-14

119, RUE RIDEAU.

GRANDE OUVERTURE

MAGNIFIQUE MAGASIN

TAPISSERIES, PEINTURES, HUILES, VERRES, ETC., ETC.

Nous exécutons sans toutes sortes d'ouvrages à fresque et décorations en papier de tout genre. Venez nous voir avant d'aller ailleurs. Tout est rouge sur grand.

RESIDENCE PRIVEE : 268, rue de l'Église. 22m-1